

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 14 DECEMBRE 2021 -

DÉCISION N° 21 - 09 - 072

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 1^{er} octobre 2021, s'est réuni le mardi 14 décembre 2021 à partir de 15 heures au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Marianne DARFEUILLE (Présidente)
- Georges ZIEGLER (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)

Excusée :

- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 12 : L'intégration dans les documents structurants des avis rendus par les instances consultatives du 16 novembre 2021.

Le parcours professionnel théorique qui pourrait être défini pour les officiers a été présenté en séance du comité technique du 16 novembre 2021. Son intégration dans le registre de la GPEEC devrait s'accompagner d'une adaptation du tableau d'adéquation grade emplois, tandis que les règles de mobilité devraient être confirmées.

I – Les parcours professionnels théoriques.

Les parcours professionnels théoriques proposés, permettent la montée en compétence progressive des agents pour occuper des postes évolutifs, à responsabilités croissantes. Il a ainsi été proposé d'en identifier 3 afin de répondre à toutes les aspirations et à tous les profils.

Les officiers de l'établissement pourront ainsi se projeter soit pour un parcours d'officier subalterne (officier de proximité), soit pour un parcours d'officier supérieur (officier de direction), soit pour un parcours d'officier dirigeant (officier supérieur de direction).

Ainsi, pour renforcer les compétences des officiers, il a été proposé de leur offrir à la fois un parcours au sein des unités territoriales, mais également au sein de la direction départementale pour des missions plus fonctionnelles.

II – L'adaptation du tableau d'adéquation grade emplois.

Le tableau d'adéquation grade emplois permet d'établir une homogénéité structurelle des emplois et des grades en adéquation avec l'organisation de l'établissement. Il a été proposé de le réviser. Les propositions de modification tant sur le fond que sur la forme ont ainsi été présentées auprès des représentants du personnel.

En ce qui concerne les principes de mobilité d'emploi, soit pour l'accès à des emplois équivalents ou soit pour l'accès à des emplois supérieurs, il a été proposé de maintenir les dispositions déjà existantes au sein de l'établissement.

**Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve les modifications relatives aux parcours professionnels théoriques des officiers de sapeurs-pompiers professionnels tels qu'exposés ci-dessus. Le tableau d'adaptation grade emplois sera modifié en ce sens et intégré dans les documents structurants.

Décision adoptée à l'unanimité.

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Darfeuille', with a long horizontal stroke extending to the right.

Marianne DARFEUILLE